

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 12 novembre 2001 portant désignation de
membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole de
la Communauté française «Paul-Henri Spaak»**

A.Gt 10-07-2002

M.B. 17-10-2002

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'Enseignement supérieur en Hautes Ecoles, notamment l'article 66;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 juillet 1999 portant règlement de son fonctionnement, notamment l'article 10;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 1999 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française,

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 12 novembre 2001 portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole de la Communauté française «Paul-Henri Spaak», les mots «Monsieur Yvan LEPAGE, CGSP» sont remplacés par les mots «Madame Micheline DELIT, SLFP».

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le jour de la rentrée académique 2002-2003.

Bruxelles, le 10 juillet 2002.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale et de la Recherche scientifique,

F. DUPUIS